



AFDC

Conseil d'administration

**27 novembre 2024,
Lille**

Membres présents : Georges Bergougnous, Julien Bonnet, Emmanuel Cartier, Carolina Cerda-Guzman, Jean-Philippe Derosier, Marthe Fatin-Rouge Stéfanini, Mathilde Heitzmann-Patin, Fabrice Hourquebie, Julien Jeanneney, Thibaud Mulier, Julien Padovani, Coralie Richaud, Agnès Roblot-Troizier, Pauline Türk.

Membres représentés (avec procuration) : Jordane Arlettaz, Audrey Bachert, Philippe Blachèr, Thierry Di Manno, Aurore Gaillet, Eric Tavernier.

Membres excusés : Audrey de Montis, Idris Fassassi, Manon Altwegg-Boussac, Ariane Vidal-Naquet (présente en fin de réunion).

Membres de droit sans voix délibérative : Anne Levade, Bertrand Mathieu, Dominique Rousseau.

Membres invités : Diane Boisseau, Beverley Toudic

La réunion débute à 15h50.

Le Président adresse de sincères remerciements à l'Université de Lille ainsi qu'à Emmanuel Cartier et Jean-Philippe Derosier pour leur accueil.

Il souhaite également la bienvenue aux représentants de la Commission Jeune Recherche. En raison du recrutement comme Maître de conférences de Jean de Saint Sernin, Beverley Toudic occupe désormais la fonction de Présidence de la CJRC avec à ses côtés Diane Boisseau en tant que Vice-Présidente.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mai 2024

Sur le fondement du document envoyé au préalable, le compte rendu de la réunion du CA du 6 mai 2024 est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

2) Demandes de labels de colloque

Le Président rappelle que les demandes de label peuvent être traitées en bureau lorsque la demande est urgente et non manifestement infondée. Deux labels ont ainsi été attribués selon cette modalité :

-Colloque de Poitiers des 21 et 22 novembre 2024 sur « Le droit parlementaire de l'Union européenne » (Bertrand Léo Combrade ; Basile Ridard)

-Colloque d'Aix des 5 et 6 décembre sur « Relire la justice constitutionnelle en France à travers l'œuvre du Doyen Favoreu ? Colloque à l'occasion des vingt ans de la disparition de Louis Favoreu » (C. Severino, W. Mastor, X. Magnon).

Pour le présent Conseil d'administration, deux demandes de label sont formulées et présentées par le Secrétaire général :

-« 50 ans après la décision IVG du 15 janvier 1975 : une jurisprudence en questions », 15 janvier 2025, direction J. Bonnet, A. Roblot-Troizier, A. Vidal-Naquet

-FORINCIP sur « La préservation de la Constitution », 20-22 mars 2025, dir. J.-P. Derosier

Adoption à l'unanimité

3) Demandes d'adhésions

Pour information, le Président informe du renouvellement d'adhésion de Damien Chamussy, Secrétaire général de l'Assemblée nationale.

Le Secrétaire général rappelle que le CA avait été sollicité par consultation mail le 1^{er} octobre afin de valider 12 demandes d'adhésions : Damien Bonnerot, Fanny Duverger, Ahmed Essadiq, Benjamin Fargeaud, Simon Joffre-Merisse, Cassandra Gaven Jolimay, Ulysse Guttmann-Faure, Isiane Lapouge, Jérémy Lemaitre, Alexandre-Chancel Funga Lufe Motema, Ilia Tushishvili, Anne-Laure Youhnovski-Sagon.

Pour ce CA, nous sommes saisis de 6 nouvelles demandes : Alexis Buixan, Katarzyna Clapińska, Alexia Pascali, Rischy Paul Stedy Moucketou Mavouroulou, Noël Mpoto Okandjo, Léo Van Caillie.

En cas de confirmation, cela porterait le total des nouvelles adhésions à 59 depuis juillet 2023.

Adoption à l'unanimité

Informations sur la campagne d'adhésion 2024

Le Trésorier prend la parole afin de présenter le bilan provisoire des adhésions pour l'année en cours.

En ce qui concerne les adhésions individuelles, elles sont de 160 au jour de la réunion du CA, 130 en plein tarif, 30 en tarif réduit.

Le nombre d'adhérents des doctorants demeure faible et une vigilance devra être portée sur ce point. Il est cependant possible que les adhésions récentes permettent de rehausser la courbe et il faudra donc attendre l'appel à cotisation 2025 pour établir un véritable bilan.

Une marge importante doit également être signalée, celle entre le nombre de personnes figurant dans la liste des contacts et le nombre d'adhérents. Des démarches seront entreprises à l'avenir, au besoin en réduisant la liste des contacts moyennant une information préalable. Le cas de membres du CS et du CA n'ayant pas renouvelé leur cotisation est également évoqué.

En ce qui concerne les adhésions des Centres de recherches, le Président a entamé en septembre 2024 des démarches auprès des Centres figurant sur le site Internet de l'AFDC, ainsi qu'auprès de Centres susceptibles d'être intéressés, notamment le Centre Léon Duguit d'Evry qui a répondu favorablement. A ce jour, 11 Centres ont adhéré en 2024.

Jean-Philippe Derosier propose que chaque directeur incite ses doctorants à adhérer, si ce n'est fait et propose l'adhésion de la Chaire de droit parlementaire.

Un échange a lieu sur une éventuelle réduction de la cotisation des Centres de recherche, notamment à l'aune des centres pluridisciplinaire au sein desquels plusieurs cotisations à des sociétés savantes pourraient être sollicitées. Un débat s'engage sur une éventuelle modulation du montant en fonction des effectifs des centres ou en fonction de leur caractère mono ou pluridisciplinaire.

Anne Levade rappelle les raisons de l'ouverture à la cotisation des laboratoires, à savoir faire adhérer des centres de recherche au projet de l'association et permettre à des centres de droit constitutionnel de se faire connaître auprès de l'association.

Le Président précise que plusieurs directeurs d'unités de recherche lui ont fait part d'une réduction de leurs budgets. Il propose de faire un point en bureau avant de revenir vers le CA sur cette question.

4) Organisation de la journée nationale 2025

La Journée nationale, sur le thème de la République sociale qui a occupé l'année 2024, est proposée le jeudi 27 mars 2025, à Paris, afin de mutualiser avec la journée de la Jeune Recherche prévue le lendemain au Sénat. L'Assemblée générale de l'année 2024 aura lieu le même jour.

Concernant les aspects scientifiques de cette journée nationale, la Présidente du Conseil scientifique Pauline Türk rappelle le thème des JED 2024 et la liste des manifestations. L'objectif serait de privilégier les tables rondes, pour éviter la multiplication des synthèses, tout en valorisant chacune des huit journées d'étude. Comme les membres du CA en conviennent, le format de cette journée doit être adapté par rapport aux éditions précédentes, au vu du nombre grandissant de journées décentralisées organisées.

Sur les aspects matériels de la journée nationale, après un échange au sein du Bureau, les membres du CA sont sollicités sur le financement par l'AFDC de l'organisation de la journée nationale, dès lors que ce colloque est entièrement organisé sous l'égide de l'Association. Au regard du coût potentiel et de la charge pour le budget que cela représenterait, l'une des pistes de réflexion serait de proposer que des laboratoires accueillent à tour de rôle la journée nationale, ce qui faciliterait les demandes de financement.

Un débat s'engage sur ce dernier point et un consensus émerge pour maintenir sur Paris la journée nationale, si possible en sollicitant les institutions pour accueillir son organisation (malgré les contraintes de calendrier qui expliquent les difficultés en la matière).

Sur le fait que l'AFDC finance la journée nationale, un consensus émerge nettement.

5) Présentation du budget 2025

Depuis la réunion du CA à Lyon en novembre 2023, l'initiative a été prise de présenter en CA un budget prévisionnel pour l'année qui suit, afin de permettre aux membres du CA de disposer d'une visibilité financière sur les projets à venir et de pouvoir recueillir les observations ou conseils.

Le Trésorier présente un budget prévisionnel établi à 12 500 euros de recettes et 9100 euros de dépenses. Les principales dépenses à venir sont des dépenses de fonctionnement (site Internet, frais bancaires...) à hauteur de 1 600 euros, un soutien à la CJRC à 1500 euros, 2000 euros pour la journée nationale, 2 000 euros pour les frais d'organisation des conseils, 1 000 des déplacements des instances de l'AFDC (notamment le Président lorsque son déplacement n'est pas pris en charge), et 500 euros pour le Concours Vedel (cf. point suivant de l'ordre du jour).

Beverley Toudic souligne que la prochaine journée décentralisée de la CRJC aura lieu à Lyon en février 2025. Les doctorants responsables de l'organisation sont parvenus à trouver les soutiens nécessaires à l'organisation de cette journée.

Adoption à l'unanimité du budget prévisionnel

6) Partenariats institutionnels

Concours Vedel

Dominique Rousseau rappelle l'histoire du Concours Vedel, ainsi que son organisation. Suite au retrait de Lextenso de l'organisation, la proposition est faite à l'AFDC de reprendre l'organisation de ce concours qui demeurera en partenariat avec le Conseil constitutionnel.

Après un échange permettant de préciser les modalités pratiques, notamment la prise en charge des trophées pour les équipes lauréates, le principe de l'organisation du Concours Vedel est soumis au vote des membres du CA.

Adoption à l'unanimité

Contenus grand public

Le Président rappelle les termes du projet soumis à la confiance des adhérents au Congrès de Toulon en 2023: « Dans le respect du pluralisme et de l'objectivité scientifique, une réflexion mérite d'être menée sur une forme de médiation scientifique assurant la diffusion de contenus à destination des étudiants, du grand public, des institutions, mais également des médias. »

Comme les précédents CA l'avaient voté, un groupe de travail sur cette question a été constitué (Philippe Blachère, Julien Bonnet, Bertrand-Léo Combrade, Audrey De Montis, Aurore Gaillet, Thibaud Mulier) et s'est accordé sur l'objectif de produire des contenus de qualité technique, offrant au plus grand nombre un décryptage des questions constitutionnelles. Cependant, les contraintes techniques et les moyens nécessaires imposent d'obtenir des soutiens. Des démarches ont ainsi été entreprises auprès d'institutions qui envisagent de lancer un appel d'offres à ce sujet, ce qui permettrait éventuellement d'obtenir une subvention. Anne Levade suggère également de contacter les chaînes parlementaires.

Présentée comme telle, cette démarche est approuvée par les membres du CA.

7) Questions diverses

Le Président porte à connaissance plusieurs informations :

-une première réunion de préparation du Congrès 2026 de Poitiers s'est tenue, afin d'aborder les questions de financement, d'organisation ainsi que les aspects scientifiques.

-lors du prochain Congrès de l'Association Internationale de Droit constitutionnel, prévu en 2026 à Bogota, l'AFDC sera responsable d'un atelier sur le thème de la culture constitutionnelle

-début 2025, une réunion est prévue avec les responsables associations italienne et espagnole, afin d'organiser, avec O. Lecuq et T. Di Manno la prochaine rencontre trilatérale.

La séance est levée à 17H30.